



LA PRÉFECTURE DE POLICE

crée une

**COMPAGNIE
DE SÉCURISATION À PARIS**

installation du service

par **M. NICOLAS SARKOZY**

Ministre de l'Intérieur,

de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales

et **M. JEAN-PAUL PROUST**

Préfet de Police

LUNDI 8 DÉCEMBRE 2003 - 16h30

Centre de Police Bessières

46 - 58 bd Bessières 75017 Paris



Engagée dans une lutte quotidienne contre la délinquance à Paris, la Préfecture de Police a opéré, dès le début de 2001, un vaste redéploiement de ses effectifs au profit de la police de quartier. Ce renfort général, à ce jour de 2000 policiers, a permis de doubler les patrouilles dans les rues de la capitale tout en renforçant les services d'interpellation et d'investigation. Cette stratégie porte ses fruits puisque la capitale enregistre une baisse de 14,1% des délits de voie publique - les plus traumatisants pour nos concitoyens - au cours des 11 premiers mois de l'année 2003 par rapport à la même période de 2002.

Afin de renforcer l'action des policiers de quartier dans les secteurs, aux horaires et périodes de l'année présentant le plus de risques, le Préfet de Police a créé, au sein de la Direction de la Police Urbaine de Proximité, une compagnie de sécurisation, opérationnelle, le 8 décembre 2003.

Forte, au départ, de 150 policiers, cette unité sera progressivement étoffée grâce au redéploiement que permettront les affectations à venir de personnels administratifs à la Préfecture de Police.

La mise en place de la compagnie de sécurisation repose sur :

- un soutien permanent à la police de quartier dans les secteurs et aux périodes les plus sensibles
- une formation adaptée aux situations à risques

Un renfort de la police de quartier dans les secteurs et aux périodes les plus sensibles

La police de quartier : une surveillance plus ciblée au sein de chaque arrondissement

Afin d'améliorer la lutte contre la délinquance à Paris, le Préfet de Police, M. Jean-Paul Proust, a engagé, dès avril 2001, un programme qui a permis d'affecter 2000 policiers supplémentaires à la police de quartier dans les 20 commissariats centraux parisiens. Ce redéploiement a permis de doubler le nombre de patrouilles pour développer une police de terrain encore plus visible et réactive en faveur des Parisiens. La police de quartier réalise 34% des arrestations de la Direction de la Police Urbaine de Proximité (18 160 arrestations pour les 10 derniers mois).

Ce renfort en personnels au bénéfice des arrondissements s'est accompagné de la mise en œuvre d'un nouveau concept de police de quartier avec des policiers polyvalents exerçant leurs missions sur des territoires ciblés et des plages horaires adaptées. Ainsi, de nouvelles zones de patrouilles ont été définies, avec un découpage plus fin de chaque arrondissement basé sur la notion de "bassin de vie", territoire caractérisé par une densité de population spécifique ou des lieux de passage importants. Baptisées "Aires" (Aires d'initiative, de responsabilité et d'échanges), ces nouvelles zones font l'objet de patrouilles quotidiennes de surveillance par des policiers de quartiers qui leur sont spécialement affectés et qui y développent des relations de confiance avec la population.



Une police de terrain plus proche des Parisiens.



Le vol de voitures : un délit encore trop fréquent.

La compagnie de sécurisation : un soutien nécessaire pour faire face à certains risques

Adapté aux spécificités des différents quartiers de la capitale en matière de délinquance, ce maillage territorial connaît toutefois certaines limites en termes d'effectifs dans les zones présentant un caractère particulièrement sensible en fonction de l'actualité (par exemple : des risques d'affrontements dans certains quartiers), des horaires de la journée, des périodes de l'année (vulnérabilité de certains commerces à l'approche des fêtes, recrudescence de vols à la tire sur les sites touristiques en période estivale...), ou exposés, statistiquement, à certains types de délinquance récurrents (vols à l'arraché, vols d'automobiles, trafics de stupéfiants...).

Un travail en cohérence avec les policiers de quartier

L'affectation des effectifs de la compagnie de sécurisation aux différents arrondissements parisiens dépendra des priorités fixées chaque semaine par l'état-major de la Direction de la Police Urbaine de proximité en matière de lutte anti-délinquance. Les objectifs du nouveau service seront définis à partir des besoins exprimés par les chefs des 3 secteurs couvrant la capitale et les commissaires centraux d'arrondissement.

Sur le terrain, la conception des dispositifs anti-délinquance ciblés sur les secteurs, périodes et horaires à risques fera l'objet d'une concertation étroite entre le commandement de la compagnie de sécurisation et les commissaires centraux des arrondissements concernés.

Les effectifs de la nouvelle unité se relayeront sur une vacation qui s'étendra du début d'après-midi à la fin de soirée.

La compagnie de sécurisation pourra également intervenir en urgence, sur ordre de l'Etat-Major, notamment dans le cadre des plans anti-vols à main armée, en "tenant" les points de surveillance préétablis par ces plans pour effectuer le suivi de véhicules en fuite.

Ses effectifs participeront également à des opérations conjointes de contrôles routiers avec les services des douanes au titre de la lutte contre divers trafics.

Une unité complémentaire aux services existants

Plusieurs unités de police apportent déjà un soutien ponctuel aux policiers de quartiers pour répondre aux situations à risques : la plupart des commissariats d'arrondissement disposent ainsi d'un "Groupe de Soutien à la Police de Quartier" destiné à renforcer leur action sur certaines "aires". Par ailleurs, chaque commissariat central d'arrondissement peut disposer du renfort de la brigade anti-criminalité du secteur de Police Urbaine de Proximité dont il dépend : Paris est en effet divisé en trois secteurs coordonnant chacun l'action de 6 à 8 commissariats centraux d'arrondissement et mettant leurs effectifs à leur disposition.



Les policiers en civil effectuent des surveillances.

Des effectifs en tenue et en civil

La compagnie de sécurisation comprend aujourd'hui 120 fonctionnaires en uniforme et 30 en civil chargés d'effectuer des patrouilles de surveillance à pied ou en véhicules.

Le personnel en uniforme assure notamment un rôle préventif et dissuasif, tandis que l'action des policiers en civil est davantage orientée sur les interpellations pour vols à la tire, vols de véhicules et trafics, qui nécessitent souvent un travail de recherche et de filature. Ces derniers bénéficient de moyens adaptés aux modes opératoires de certains délinquants : deux-roues motorisés et voitures.

Une formation adaptée aux situations à risques

Tous issus de la Direction de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police, les fonctionnaires de la compagnie de sécurisation ont déjà une bonne connaissance de la topographie parisienne et des différents types de délinquances auxquels ils peuvent être confrontés.

Toutefois, compte tenu du caractère sensible des missions auxquelles ils seront affectés dans leurs nouvelles fonctions, une formation spécifique leur a été dispensée.

Celle du personnel en “tenue” a notamment porté sur la capacité à s’intégrer à un dispositif collectif d’intervention (répartition des missions, répartition géographique des effectifs), sur l’interpellation de l’auteur d’un délit au sein d’un groupe et celle d’individus montés à bord d’un véhicule, sur l’intervention en renfort de fonctionnaires de police en difficulté, ou encore sur la capacité à faire face à une situation dégénérant (jets de projectiles, gestion d’un blessé...).

La formation du personnel en civil a pour sa part concerné les techniques d’interpellation à pied, l’interception de véhicules ou encore l’interpellation de voleurs “à l’arraché” opérant en deux-roues.

*Des moyens adaptés
à leurs nouvelles fonctions.*

